

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 10	<b>Séance du vendredi 08 septembre 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de .
<b><u>Présents</u></b> : 10	
<b><u>Votants</u></b> : 10	<b><u>Sont présents</u></b> : André SPAEDIG, Hubert OSTER, Marc OSTER, Yannick BUCHI, Muriel POIROT, Danielle GEHRINGER, Jean-Marc JAZERON, Catherine GOSSE, Cathy NICKLAUS, Bernard BUCHY
	<b><u>Représentés</u></b> :
	<b><u>Excusés</u></b> :
	<b><u>Absents</u></b> :
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> :

---

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 23/06/2023.

#### **DE\_2023\_031**

##### **Objet : Etude pour un réseau de chauffage**

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur dans le cadre des travaux concernant l'espace socio-culturel. Cette étude est subventionnée par CLIMAXION de la Région Grand Est.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de missionner le bureau d'études MH Ingénierie de STRASBOURG pour un montant de 9 920,00 € HT pour réaliser cette étude de faisabilité. Il autorise le Maire à signer la proposition et à demander les subventions y relatives, notamment CLIMAXION.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 9 - Contre : 1*

#### **DE\_2023\_032**

##### **Objet : Maîtrise d'oeuvre pour la viabilisation de 2 terrains**

Le Maire expose les devis pour la maîtrise d'oeuvre de l'opération de viabilisation des 2 terrains après le lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de maîtrise d'oeuvre de LAMBERT ET ASSOCIES de Sarre-Union pour un montant total de 3 600.00 € HT. Il autorise le Maire à signer le devis et à diffuser l'appel d'offres.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

#### **DE\_2023\_033**

##### **Objet : Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation " Alsace Marchés Publics ".**

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Schoenbourg.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal de Schoenbourg, après avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion ;
- autorise le Maire à signer la charte d'utilisation.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 9 - Abstention : 1*